

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 42

Artikel: Sentences judiciaires extraites des manaux de Moudon, de 1500 à 1713 : (fin)
Autor: Meylan, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Entendez-vous, c'est le canon qui roule... »

Qui n'a pas entendu « Sébastopol » — sans compter le « Merle » auquel on coupe tant de choses qu'on se demande comment il peut chanter encore, — entonné par l'aimable sexagénaire Ulysse Guidoux, n'a rien entendu. Quelle chaleur, quelle évocation prenante ! Il y a encore dans notre classe un ténor charmant... ai-je besoin de dire que c'est celui de Charles Ramuz ! Il fait merveille dans « Sentinelles, garde-à-vous » — que toute l'assistance d'ailleurs, avec un sentiment des nuances qui eût fait plaisir à notre cher maître Ch. César Dénéreaz, réurrectionne :

*Dans cette douce ivresse
Amis, chantons en chœur...*

Mais voici Jules Ruérat, qui se lève spontanément. Pour la première fois depuis si longtemps, il chante à Lausanne, avec nous, et nous partageons son émotion. Sur le sol étranger, il n'oublie rien des premières années : s'il est, le jour, en Amérique, chaque soir, en pensée, il vit aux bords du Léman... Nous autres, nous restons au pays. Chacun le sert le mieux qu'il peut dans les limites de ses moyens. Adviene que pourra.

Eugène Mottaz — de la *Revue historique*, — a exprimé, en termes choisis, à notre ami, la joie que nous avions de le revoir au milieu de nous, ne fût-ce qu'un instant. Quant à Louis Dupraz, toujours juvénile, il ne cachait pas son plaisir de voir s'enrichir de si agréable façon le dossier de nos archives. Les Alfred Bezençon et les Samuel Emery — honneur à la magistrature, — les Félix Bourgeois et Gustave Vaney — chantres des bois, des champs et de la vigne, les Aloïs Brélaz, les Louis Corthésy, les Marc Logoz, les Emile Monney, les Louis Mogeon, — tous écouteurs, voilà plus qu'il n'en faut, n'est-ce pas pour former la plus délectable société que l'on puisse imaginer et retrouver intactes les inflexions de voix qui frappaient notre oreille il y a plus de quarante ans ! (Deux seuls absents non excusés : Henri Bovay, d'Orbe, Henri Chenaux, de Ville-neuve).

La journée s'est terminée à Cour par une partie de quilles. De très anciennes ardeurs s'y sont réveillés, tandis que d'autres étaient frappées d'inertie. Puis, ce fut, pour le bouquet, une réception dans la cave d'un collègue, M. Tschumy, sorti de l'Ecole normale un an après nous, — que nous remercions de son attention envers ses aînés. Peu après, l'heure du train ayant sonné pour plusieurs, les rangs s'éclaircissent et il fallut mélancoliquement se séparer. Il fut cependant décidé qu'on se reverrait ensemble chaque année. Est-ce que Jaques Fardel, de Bulgarie, ne viendra pas à son tour nous trouver ? Nous restons tous les bras ouverts. L. M.

Encore un mot. Il paraît qu'en Amérique le régime sec n'est guère populaire et que l'on y prend avec lui de singulières libertés. Il faut s'attendre à une réaction. Cela ne nous rappelle-t-il pas que dans un canton voisin, sur la hauteur, des excursionnistes munis d'une bouteille d'absinthe furent bien embarrassés quand ils aperçurent un gendarme au moment où ils allaient faire la cour à Verte Sirène. L'un d'eux s'approcha diplomatiquement et fit comprendre l'embarras de la compagnie. Pandore se gratta l'oreille, et finit par avouer qu'il avait trop peu d'absinthe chez lui pour que tous puissent en avoir leur part. — Si ce n'est que cela, rassurez-vous, nous en avons suffisamment, même pour vous...

Et Pandore s'en alla chercher l'eau pour la troubler !

Pourtant, que les bons esprits se rassurent : les Normaliens de 1882 n'ont pas bu d'absinthe le 25 septembre. Le vin blanc suffit.

Humour anglais. — Quand le cambriolage a-t-il eu lieu ? demande l'avocat à un témoin qu'il veut embarrasser de questions.

— Je pense... débute le témoin.

— Je n'ai pas besoin de savoir ce que vous pensez, riposte l'homme de loi. Bornez-vous à nous dire ce que vous savez.

— Alors, riposte le témoin, je n'ai plus rien à faire ici. Je ne sais pas parler sans penser, moi ; je ne suis pas avocat !

REVEILLEZ-VOUS, BERGERE !

(A Silvabelle).

*Elle dort, la bergère ;
Son joli chant s'est tu ;
Un zéphyr amoureux,
De son souffle têmu
Caresse ses cheveux
Enfouiss dans la bruyère.*

*De son aile légère,
Un taquin moucheur,
S'en vient frôler la belle ;
Et, chatouillant son front,
Il lui dit : Silvabelle !
Réveillez-vous, ma chère !*

*Chantez, comme naguère,
En gardant vos moutons,
Quelque chanson badine,
Ou quelque rigodon !
Réveillez-vous, coquaine ;
Et, sans être colère !*

*Chacun de nous espère ;
Allons, chantez pour nous ;
Chantez d'une voix claire,
On s'ennuie de vous ;
Pourquoi, toujours vous taire ?
Réveillez-vous, bergère !*

Pierre Ozaire.

IL Y A CENT ANS

(Extrait de la Feuille d'Avis de Lausanne.)

M Gaillard et son épouse, logés chez Mme Bron, restaurateur, place de la Palud No 2, enseignant l'art de peindre à l'huile et dorer sur verre, en six séances, sans qu'on ait besoin de connaître le dessin ; cet art d'agrément convient à la jeunesse et à l'âge mûr, et peut servir à décorer et à embellir les appartements. Ils ont eu dans les villes où ils ont passé des élèves depuis l'âge de douze ans jusqu'à soixante. Ils n'exigent de paiement que lorsqu'on a fini d'apprendre et que l'on a réussi.

Ils démontrent en aussi peu de temps un autre genre de peinture à l'huile, imitant les tableaux sur toile de nos plus grands maîtres.

Ils donnent des leçons chez eux et en ville, et prennent des arrangements dans les pensionnats des deux sexes.

Un jeune homme du canton, âgé de 29 ans, voulant apprendre l'état de boulanger, désirerait entrer comme apprenti, chez un maître boulanger d'un caractère doux, de préférence dans une petite ville du canton ou aux environs. S'adresser au Bureau d'Avis.

On désire emprunter diverses sommes de quelques cents francs. S'adr. rue de St-François No 14, troisième étage.

Perdu, depuis Pully jusqu'au Faublauc, une montre en argent, avec un pot à fleurs et une jeune fille peints sur le cadran. La rendre au Bureau d'Avis, contre récompense.

Le 12 courant, à 10 heures du soir, perdu depuis l'Etoile-d'Or jusqu'au Lion-d'Or, un portefeuille en maroquin rouge, contenant divers papiers écrits en allemand et en français ; en outre des cheveux auxquels on tient beaucoup, on prie la personne qui pourrait l'avoir trouvé de le rendre, contre récompense, à l'Etoile-d'Or, au Grand Chêne.

Le peintre litho-chromiste Paul Fagnani, à Genève, est arrivé à Lausanne, à l'auberge de la Cigogne, montée de St-Laurent, avec des assortiments nécessaires relativement à la peinture sur gravures, et donnera des leçons à des prix très raisonnables ; il est ici pour peu de temps.

M. Budry, ancien maître en fait d'armes, à l'Institut de M. Pestalozzi, à Yverdon, a l'avantage de prévenir MM. les chefs de pensions, les pères de famille, ainsi que MM. les amateurs, que sa salle est à la Mercerie, maison Jung, No 17, et qu'elle est remise complètement à neuf, ayant une bonne cheminée.

Le 29 septembre est morte à Lausanne « Sa Majesté la Reine Frédérique-Wilhelmine-Dorothee de Suède, née princesse de Bade, âgée de 43 ans et demi ».

Un lecteur du *Conteur*, pourrait-il nous dire ce que cette princesse faisait à Lausanne.

SENTENCES JUDICIAIRES EXTRAITES DES MANUAUX DE MOUDON, DE 1500 A 1713

(Fin.)

Le 11 octobre 1565. Jean Barbey, guet de Moudon, « a refféru comme samedi passé en allant à son service, il vit et percut en la maison de M. Henry Gonvers à heure suspecte de la nuit un bruit de tumulte lequel guet ayant ouy entra dans la dite maison et vit Johan Vuchereus, Frascia et Aymé Papoux, Ayant entendu la dite relation ont ordonné que doibvent être mis en Jaquemant 24 heures, excepté le borreaux dont M. le Balliv en doit être adverty touchant le borreaux ».

Le Conseil n'osait pas sévir contre le bourreau parce qu'il était agent du gouvernement bernois. Ceci nous prouve qu'il y avait à Moudon un bourreau chargé d'appliquer la peine capitale, les pendaisons et autres offices de sa charge.

En 1570, Dutey Rodolphe « arrache la barbe à Fabry garde du bornet », 24 heures de prison. Ce n'est pas trop payé.

En 1593. — 24 heures de prison à Jaques Combremont qui a « esté attrappé de nuit sur un cerisier à Jules Berthod ».

En 1607, Anthoine Ducarey a coupé un premier communal : 24 heures de prison.

Nous ne pouvons citer toutes les condamnations à la prison encourues, l'énumération en deviendrait ennuyeuse. Citons encore celle-ci :

Le 21 janvier 1692. Isaac Faucherres, « guet de ville, cité, pour avoir dans une mesme heure dans la nuit sonnè deux fois la cloche du guet, qu'allarma toute la ville avec grand scandale, Ayant confessé sa faute, demandé pardon d'icelle disant estre chargé de vin. A esté ordonné à subir deux heures de prison ».

L'expulsion du territoire et l'exil sont appliqués quelquefois.

En 1566 : A esté commandé à Christelloz Milods « voyant son petit gouvernement et petite vie nonobstant toutes admonitions à luy faites de se retirer tant luy que sa femme hors de cette ville de Moudon ».

En 1592. Une fille nommée Duratt qui va « tantôt en une maison, tantôt en l'autre, est priée de s'absenter » de la ville (l'euphémisme est joli) d'icy en 8 jours ou autres sera suivy plus oultre ». Le Conseil estime avec raison que les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.

Le 1er juin 1648. « Le relieur moderne » sera chassé hors de ce lieu à cause de sa conversation indécente et au sujet de sa mère fort soupçonnée de vices dangereux ! » Qui était ce relieur moderne ? On l'ignore.

En 1667. « La femme de Crottet de Payerne s'estant retirée chez Gros Nicod, or comme c'est une femme de mauvaise renommée, commandement leur sera fait d'avoir au dit gros Nicod de ne la retirer plus outre sans peine d'estre privée de sa bourgeoisie et à la dite Crottet de promptement vuyder la ville si moing sera chassée ignominieusement. »

Nous reconnaissons volontiers que ces notes ne sont pas d'un intérêt historique bien palpitant. Elles contribuent pourtant à donner une idée de la vie du vieux Moudon, de ses mœurs, de son langage aux siècles passés.

Quoi de plus savoureux par exemple que cette curieuse mention de 1535 : « Plainte-querimonte faite par Jacob Frachat contre la servante de Blaise Porchet, laquelle avait dit certaines injures en ces termes (en parlant d'une dame qui attendait un bébé) : le diable puisse-t-elle porter que la puisse manger ! »

On ne sait pas quelle punition fut octroyée à la servante de Blaise Porchet pour cette injure qui n'est point dite en termes très élégants, mais qui

nous donne un échantillon de la langue vulgaire de l'époque.

Deux cents ans plus tard, nous lisons qu'en février 1701, on fait dire par l'officier de ville à la veuve Jaques Faucherre « de poser son bouchon et au refus sera citée pour huitaine ».

Le bouchon de dame veuve Faucherre consistait dans le cas particulier, en un torchon de paille suspendu sur la rue, ce qui constituait à l'époque l'enseigne spéciale des taverniers. Primitivement une touffe de rameaux pouvant conserver longtemps un feuillage vert : lierre, buis, sapin, etc., indiquait un débit de vin, on trouva plus pratique de les remplacer par un bouchon de paille. Le mot *bouchon* s'est dit ensuite par extension pour le cabaret lui-même ; et le proverbe : *servir de bouchon à la justice* était une expression figurée équivalente à être pendu par la main du bourreau (Blavignac) comme le bouchon de paille des hôteliers. Ajoutons que le manuel ne dit pas pour quelle raison on enleva à la cabaretière son bouchon, vraisemblablement pour contravention à la police des auberges.

Terminons ici notre modeste travail en citant cette phrase de Rabelais :

« Si me dites que ne fussiez grandement sage de nous escrire ces balivernes et plaisantes moquettes, je vous répond que vous ne l'êtes guère plus de vous amuser à les lire. »

Dr R. Meylan.

En manche de chemise. — Il fait chaud... Tout de même, dans les restaurants chics, il faut quelque tenue.

L'autre midi, au restaurant de la Riponne, entre un couple qui s'installe. C'étaient deux jeunes gens. Le menu fait, l'homme dit à sa compagne :

— Il fait chaud. Et il enlève son veston, se montrant en bras de chemise...

Le patron s'avance, cérémonieux, et dit :

— Et Madame ? Elle ne se déshabille pas aussi ?... La dame rougit jusqu'aux oreilles et le monsieur remit on veston.

UNE RICHE BÊTE

OSCAR Brulebec, marchand ambulant, possédait un âne et une baladeuse, l'un traînant l'autre, moyennant quoi il allait vendre sa pacotille dans les villages voisins.

Mais il advint que l'âne mourut. Que voulez-vous ? Si tous les Immortels ne sont point des ânes, quoi qu'en disent les jaloux, par réciprocité, il faut bien admettre que tous les ânes ne peuvent être immortels.

Bref, Brulebec se rendit au marché pour faire acquisition d'un autre bourricot, et, n'en ayant point trouvé, il se décida à acheter un joli petit cheval, au poil luisant, qu'on lui laissait pour trois cents francs et qu'il baptisa Wladimir.

Au retour, il rencontre le camarade Vilebroque, qui s'exclama :

— Saprelotte ! Tu te païes des pur-sang !
— Ma foi, à défaut de grison...
— Et combien ton grand favori ?
— Trois cents. Est-ce que c'est trop cher ?
— C'est pour rien. Si ça trotte, ça vaut bien sept cents.

— Oh ! pour trotter, ça trotte bigrement. Peut-être un peu froid de l'arrière-main... Mais nous ne voulons pas aller sur le turf, n'est-ce pas Wladimir !

— Wladimir !... C'est ainsi que tu l'appelles Bien Oscar... Enfin, mon vieux, félicitations ; c'est une riche bête pour le prix.

Mais, après la première tournée, Brulebec rentra mal content : et, le soir, lui trouvant l'air soucieux, son ami Firmin lui demanda :

— Toujours satisfait de ton Wladimir ?
— Oh ! tu l'avis bien dit, c'est une riche bête !
— Tu peux te vanter, toi, d'être un veinard.

Hé, se dit Brulebec en lui-même, je parierais qu'il te fait envie, mon poulain ! Et il chercha le moyen d'amorcer l'affaire.

— Firmin, fit-il après un instant, c'est vrai que je suis un veinard. Mais, vois-tu, les paysans sont des gens qu'il ne faut pas chercher à esbroufer. Il m'a semblé qu'ils ne prisent qu'à moitié mon équipage. Ils avaient l'air de dire : « Brule-

bec, mon gaillard, tu es en train de faire fortune. Aujourd'hui, un cheval ; demain, une automobile. Qui est-ce qui paie tout ça ? c'est le paysan. Si tu nous volais un peu moins, faudrait bien que tu restreignes ton ambition. » Alors, comprends-tu, je me demande si je n'aurais pas mieux fait de me contenter d'un roussin, comme autrefois.

— Enfin, mon vieux, tu voudrais vendre Wladimir ?

— Oh ! le vendre ! tu vas fort ! Je n'ai pas dit ça... Enfin, l'occasion fait le larron... Comme de juste, je ne vais pas céder une bête pareille au prix qu'elle m'a coûté.

Vilebroque entraîna Brulebec au cabaret. On y serait mieux pour débattre les conditions du marché.

— Alors, reprit Oscar, je vois ça, tu veux m'enlever Wladimir. J'ai tort, bien sûr, de t'écouter : mais, voyons : mettrais-tu bien cent francs sur son prix ?

— Ça ferait quatre cents. A ce compte-là, on a des chevaux de l'armée tant qu'on en veut.

— Ta ! ta ! ta ! Tu sais bien qu'on ne découvre pas le merle blanc tous les jours. Et puis, je l'ai nourri, mon cheval, depuis que je l'ai.

Après avoir vidé force décis, ils finirent par se mettre d'accord. Il fut convenu que Vilebroque verserait trois cent cinquante francs et que Brulebec réglerait les consommations.

L'affaire conclue, Firmin réclama l'acquit, avec la formule habituelle concernant les vices rédhibitoires.

Mais, là-dessus, Oscar donna un grand coup de poing sur la table et se dressa, rouge de colère.

— Quoi ! entre copains, il fallait faire tant de simagrées. Est-ce qu'on le prenait pour un maquignon ? Ah ! c'était bien ça, les amis ! après l'avoir entortillé de phrases mielleuses pour arriver à ses fins, Vilebroque allait maintenant se méfier de lui. Pardi ! on juge les autres d'après soi-même ; on mesure le voisin à son aune ! Mais c'était fini, cette plaisanterie. On ne l'abuserait pas deux fois. On ne viendrait pas lui enlever sa bête, une occasion superbe que, de sa vie, il ne retrouverait, pour l'entraîner ensuite dans des complications, en lui faisant signer on ne sait quels papiers ! Non, c'était trop fort. Que Vilebroque aille donc au diable ! Wladimir resterait à l'écurie.

Firmin se précipita vers la porte au moment où Oscar allait la franchir, et, rattrapant celui-ci par la manche :

— Allons, vieux, fit-il, ne te fâche pas. Je parlais de ce papier parce que c'est l'habitude, et je ne croyais pas t'offenser pour ça ! Mais tiens, après tout, voilà les trois cent cinquante francs ; j'ai bien confiance en toi.

Brulebec se calma aussi subitement qu'il s'était emporté.

— Du moment que tu me fais des excuses... Et il ramassa la somme dans le vin que son coup de poing avait renversé.

Deux jours après, c'était le tour de Vilebroque à s'échauffer la bile.

Ayant guetté Oscar pour lui faire une scène dans la rue, Firmin, quand il le vit arriver, se mit à sacrer comme un démon, le traitant d'escroc et de pirate, et jurant que « ça ne se passerait pas comme ça », qu'il le traînerait devant les tribunaux !

Brulebec riait sous cape. A sa première sortie avec Wladimir, il s'était aperçu que la bête souffrait d'une ancienne fourbure passée à l'état chronique et qui reparaisait à la moindre fatigue. C'est ce qui l'avait déterminé à s'en débarrasser. Et comme il avait eu l'adresse de conclure le marché sans en laisser de trace écrite, il se moquait de la colère et des menaces de son voisin.

— Ecoute, Firmin, lui dit-il avec placidité, je ne comprends rien à ton histoire : je n'ai jamais eu de cheval et n'ai pu par conséquent t'en vendre un. Mais tu es un copain et je vais te donner un petit avis. Tu es encore jeune : ça te servira. Eh bien ! chaque fois que tu verras un homme prêt à céder à bon compte ce dont il aura lui-même besoin, dis-toi ceci : « Je ne suis pas très-intelligent ; mais n'importe... je comprends que l'affaire est mauvaise. » Oh ! ne te rebiffe

pas ! je ne te réclamerai rien pour ça ; c'est un cadeau que je voulais te faire. Allons, au revoir ! et, une autre fois, tâche de ne plus prendre Brulebec pour un imbécile.

Royal Biograph. — La Direction du Royal Biograph s'est assurée pour cette semaine deux films de Goldwyn Metro qui forment un des spectacles des plus artistiques de cette saison : *L'Absent*, grand film dramatique en 4 parties. Avec le second film *Micky* ou *La Maison roulante* ! grand drame humoristique en 4 parties, le public fera connaissance avec une nouvelle étoile de l'art cinématographique américain, Sally O'Neill. Nul doute que ce programme qui, en soirée, vu son importance, commencera à 8 h. 30 précises, ne remporte un gros succès au Royal Biograph. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30 ; dimanche 17, matinée ininterrompue dès 2 h. 30.

Théâtre Lumen. — Ainsi qu'il était facile de le prévoir, c'est un véritable triomphe que remporte chaque jour le film *Les Misérables*, d'après l'immortel et émouvant poème de Victor Hugo et qui est certainement la consécration au cinéma du remarquable artiste qu'est Gabriel Gabrio qui donne à sa double interprétation de Jean-Valjean et de M. Madeleine un relief bien personnel. Cette semaine : 2e chapitre : *Cosette*, qui mettra aux prises le bon M. Madeleine avec l'intraitable policier Javert et la délicate petite Cosette avec ses parents d'adoption Les Thénardier. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30 ; dimanche 17, deux matinées à 2 h. 30 et 4 h. 30.

Pour la rédaction : J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

COUTELLERIE-PARAPLUIES de la rue de la Louve LAUSANNE

Grand choix. Aiguillage et réparations. Spécialité de tondeuses et sécateurs. Stéphane BESSON

LAITERIE DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 27
Téléphone 59.60
Spécialité : Beurre, œufs du jour, Fromages de 1er choix. Mayakosse et Maya Santé, Tommes.
J. Barraud-Courvoisier

Vins du pays et étrangers

Liqueurs. — Luy Cocktail.
Gros et détail.

Assortiment par caisses.

:: H. COTTIER, av. Ruchonnet 6, LAUSANNE ::

HORLOGERIE-BIJOUTERIE-ORFÈVRE

Atelier spécial de Réparations de Montres, Pendules et Réveils en tous genres
Elie MEYLAN
Horloger diplômé, Pendulier spécialiste
Solitude 7 LAUSANNE Solitude 7

VERMOUTH CINZANO

Un Vermouth, c'est quelconque, un Cinzano c'est bien plus sûr.
P. POUILLON, agent général, LAUSANNE

TISANES dépurative (constipation, éruption) antirhumatismale, antinerveuse, régulatrice (varices, troubles de l'âge critique)

Le paquet fr. 2.50, la cure de 3, 6 fr.

PHARMACIE J. BERTRAND
Place de l'Ôurs, LAUSANNE

RESTAURANT GAVILLET LAUSANNE

Demandez un

Centherbes Crespi
l'apéritif par excellence.